



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 6 juillet 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 29 juin 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h30.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, Mme Marie-Hélène BALLEE (à partir du point 3), Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Étaient absents : M. Morgan PERRIN, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine CART-GRANDJEAN, M. Noël PERROT, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : M. PERRIN/S. KURT ; N. PERROT/C. LOMBARD ; D. DUMONT/D. GUILLEUX ; A. MARGUET/P. BENOIT.

Convention portant sur les soins aux animaux trouvés ou accidentés sur la voie publique

La commune de Valdahon a signé une convention concernant les soins administrés aux animaux trouvés ou accidentés sur la voie publique de maître inconnu ou défaillant, avec la clinique vétérinaire du Val en date du 7 septembre 2020, pour une durée de 3 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place également avec la clinique vétérinaire de Vercel une convention similaire. En effet, l'association Un rêve Un cheval Une famille, évoquée au point précédent, travaille de longue date en partenariat exclusif avec cette clinique vétérinaire qui lui facilite grandement la gestion pratique de ses interventions. Par ailleurs, cela permettrait de répartir les demandes à gérer en fonction des possibilités au planning de ces deux cliniques.

Il est précisé que les conditions de prise en charge et les tarifs sont sensiblement identiques.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la convention portant sur les soins aux animaux trouvés ou accidentés sur la voie publique avec la clinique vétérinaire de Vercel,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents afférents.

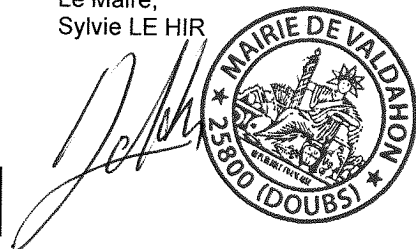
Rapport adopté à la majorité :

Pour : 23

Contre : 1

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR



Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
11/07/2023